

Présentation de la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des principes constitutifs de notre République. Cependant, en dépit d'une égalité stricte aux yeux de la loi, les femmes et les hommes ne sont toujours pas égaux dans de nombreux domaines : éducation et formation initiale, emploi et vie professionnelle, santé... Afin de rendre effective l'égalité dans tous les espaces de la société, les services de l'Etat se sont dotés de moyens d'action.

Qu'est-ce que la Délégation aux droits des femmes ?

L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif transversal de l'ensemble des politiques publiques. Pour assurer que cet objectif est effectivement pris en compte, l'Etat dispose de personnels et d'un budget dédié.

Au niveau national, l'impulsion, la coordination et la mise en oeuvre des politiques publiques revient au [Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes](#). La Secrétaire d'Etat, Madame Marlène Schiappa, est rattachée fonctionnellement au Premier Ministre.

Au niveau régional, la [Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité](#) couvre l'ensemble de l'Auvergne-Rhône Alpes. Elle est située à Lyon.

Dans l'Allier, ces politiques sont portées par une Délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Ce service est intégré à la [Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations](#).

Emilie Dillenschneider, la déléguée, met en oeuvre l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels et associatifs.

Comment fonctionne la délégation aux droits des femmes ?

La Délégation aux droits des femmes fonctionne selon deux modes d'action : une approche intégrée et une approche spécifique.

L'approche intégrée vise à porter une attention particulière aux questions d'égalité dans tous les domaines de l'action publique : éducation et formation, emploi et précarité, santé, culture, sports... Appuyée la plupart du temps sur des diagnostics sexués, l'approche intégrée doit garantir que les décisions publiques, en particulier budgétaires, tiennent compte des inégalités existant entre les femmes et les hommes, ne les aggravent pas et, autant que possible, contribuent à les résorber.

L'approche spécifique consiste, quant à elle, à entreprendre des actions spécifiquement dédiées à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de la délégation aux droits des femmes

Afin de pouvoir soutenir les actions destinées spécifiquement à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, la Déléguée aux droits des femmes dispose d'un budget : le programme 137 ou BOP 137 (Budget Opérationnel de Programme).

Toute association ou structure porteuse d'un projet qu'elle juge en lien avec cette thématique peut déposer un dossier CERFA de demande de subvention.

Les priorités de la délégation aux droits des femmes

Les priorités départementales découlent des [politiques mises en œuvre au niveau national](#).

Pour en savoir plus, consultez les pages internet dédiées sur le site internet de la préfecture : <http://www.allier.gouv.fr/droits-des-femmes-et-egalite-femmes-hommes-r237.html>

The screenshot shows the website 'Les services de l'État dans l'Allier'. The header includes the French Republic logo and the text 'Préfet de l'Allier'. A navigation menu at the top lists: Services de l'État, Politiques publiques, Actualités, Publications, Démarches administratives, and Vous êtes... Below the menu, there is a breadcrumb trail: Accueil > Politiques publiques > Droits des femmes et égalité femmes-hommes. On the right, there are social media sharing icons and a date: Mis à jour le 31/01/2019. The main content area is titled 'Droits des femmes et égalité femmes-hommes' and contains several sub-sections: 'Présentation' (La délégation aux droits des femmes et les politiques publiques), 'Égalité professionnelle' (Emploi, entreprises, aides financières, harcèlement, sexisme au travail), 'Agenda' (Vos rendez-vous en matière d'égalité femmes/hommes : formations, conférences, pièces de théâtre...), 'Guides pratiques' (Agissez pour l'égalité en retrouvant tous les documents : agir pour l'égalité en TPE/PME, dans le milieu associatif, agir contre le harcèlement sexuel dans le milieu professionnel, quand on est un homme, accompagner les collectivités territoriales), and 'Violences faites aux femmes' (Violences conjugales, viols, harcèlement, violences au travail...).

Contactez la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité :
Emilie Dillenschneider
04 70 48 35 70
emilie.dillenschneider@allier.gouv.fr